



**PROCES VERBAL**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE DE MONDOUZIL**  
**Séance du 8 janvier 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 11**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

**PRESENTS** : Mmes CAREME Christel, de SAINT MARTIN Claire, GIMENEZ Corinne, MALHERBE Monique, FABRE Damien, LAFFORGUE Thierry.

**ABSENT REPRESENTE** : LAURENS Michel donne pouvoir à LAFFORGUE Thierry  
EVRARD Nicolas donne pouvoir à MEDINA Robert. RIBAUT Marie-Louise donne pouvoir à FABRE Damien.

**ABSENT** : LASSERRE Jean-Nicolas.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAFFORGUE Thierry

**Délibération N° 1**

**OBJET** : **ADOPTION D'UNE CONVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN AU BENEFICE DES PROJETS COMMUNAUX PARTICIPANT A LA RESILIENCE ET A LA REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE**

**EXPOSÉ**

---

En octobre 2022, Toulouse Métropole a créé un fonds de concours métropolitain au bénéfice des projets communaux participant à la tenue des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effets de serre.

Au titre de ce fonds de concours, le projet « remplacement des systèmes de chauffage et d'éclairage de plusieurs bâtiments communaux (salle des fêtes, bureaux de l'ancienne mairie et l'Église) » a été identifié comme pouvant être éligible à ce dispositif.

Ce projet a donc été proposé au comité d'engagement et a reçu un avis favorable le mardi 31 octobre 2023. Le comité d'engagement a estimé que le projet proposé s'inscrivait pleinement dans l'objectif poursuivi par

le fonds de concours transition écologique notamment car il répond au critère d'éligibilité posé par celui-ci, à savoir la réalisation d'économie d'énergie.

Toulouse Métropole s'engage à participer financièrement au projet « remplacement des systèmes de chauffage et d'éclairage de plusieurs bâtiments communaux » pour un montant de 13 632 €.

Pour rappel, le coût de cette opération est estimé à 34 081 € HT, soit 40 897 € TTC.

Une convention est élaborée entre Toulouse Métropole et la commune de Mondouzil afin de définir le financement des travaux entre les deux collectivités.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Mondouzil, annexé.

## DÉCISION

---

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorisation du comité d'engagement du mardi 31 octobre 2023,

Vu la délibération de Toulouse Métropole du jeudi 7 décembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

Décide

**Article 1 :** D'approuver le financement du fonds de concours métropolitain pour le financement de travaux de remplacement des systèmes de chauffage et d'éclairage de plusieurs bâtiments communaux.

**Article 2 :** D'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre Toulouse Métropole et la commune de Mondouzil, telle qu'annexée à la présente.

**Article 3 :** D'inscrire la recette au budget principal de la commune de Mondouzil.

**Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention :
- Non-participation au vote :

## **Délibération N° 2**

### **OBJET : CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES.**

Mr le Maire expose le projet de convention entre notre commune et la gendarmerie dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

Cette convention a pour but de favoriser la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Elle consiste essentiellement à favoriser l'hébergement d'urgence des victimes de violences conjugales qui résident sur notre commune.

Concrètement, lorsque la gendarmerie intervient pour des violences conjugales, elle est amenée à protéger et isoler la victime. Il arrive que la victime ne puisse pas être accueillie par des tiers, de la famille, le service d'urgence sociale (115) ou autre. Dans ce cas précis un hébergement dans un hôtel pour quelques nuits (en général maximum 3 nuits pour les week-ends) est une solution, le temps que les services sociaux ou la victime puissent réagir.

La victime est ainsi protégée, isolée et joignable.

### **Cette convention a pour but la prise en charge financière de l'hébergement par la commune.**

Les hôtels choisis doivent être relativement proches de la gendarmerie de Balma afin que la victime puisse être déposée par ses services le cas échéant et également récupérable rapidement en cas d'actes d'enquêtes nécessaires.

Des hôtels vers la cité de l'espace à Toulouse sont déjà partenaires.

Sur le plan financier, le coût est très mesuré car c'est uniquement quand aucune autre solution de prise en charge ne peut être mise en place.

Toutefois cela montre un engagement social et une mesure d'accompagnement pour nos administrés.

Après en avoir échangé le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention :
- Non-participation au vote :

**QUESTIONS DIVERSES**

- L'entreprise SPIRONELLO nous a communiqué son chiffrage sur la base du cahier des charges complet transmis par la commission environnement. Le total proposé pour les prestations prévues sur le cahier des charges est de 17 470€TTC soit 2496€ supplémentaires au contrat actuel. La différence vient des prestations supplémentaires demandées (cimetière et talus zone 7). Quelques ajustements apparaissent nécessaires sur le contenu de certaines prestations. Après en avoir discuté avec la société SPIRONELLO et ajusté les tarifs des zones concernées, Monsieur le maire signera le renouvellement du contrat et le cahier des charges corrigé.

\_\_\_\_\_ L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT-MARTIN Claire

EVARD Nicolas

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise

